

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 26 JUIN 2023

### N° 2024-269 JOURNEES POUR LE CLIMAT – DEVIS FRESQUES DE L'EAU

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente ;

Considérant les « Journées pour le climat » organisées par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay du 27 septembre au 6 octobre 2024 ;

Considérant le souhait de proposer deux ateliers fresques de l'eau ;

Considérant le souhait d'organiser les deux ateliers fresques de l'eau le samedi 28 septembre 2024, matin et après-midi pour le grand public ;

Considérant que la thématique s'articule autour de la protection de l'environnement et plus particulièrement sur l'eau ;

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis avec l'animatrice : Anne-Cécile BROCCO pour un montant de 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 26 juin 2024

Pour copie conforme,

La Présidente

Isabelle MOINET